

Naturalisation

Dr CASSETTI

N° 730. — ARRÊTÉS du ministre de la justice portant que,

1° M. *Antoine-Vincent Slawinski*, né le 16 mars 1806 à Sokolniki, grand-duché de Posen, employé à la recette générale de la Meurthe, demeurant à Nancy;

2° M. *Charles-Louis Duthoo*, né le 3 complémentaire an IX (20 septembre 1801), à Ypres (Belgique), propriétaire, demeurant à Auxerre, département de l'Yonne;

3° M. *Félix Mathias*, né en 1821 à Leipsick (Saxe), ingénieur, inspecteur principal, faisant fonction de sous-chef d'exploitation au chemin de fer du Nord, demeurant à Paris;

4° M. *Ferdinand Mathias*, né en 1814 à Leipsick (Saxe), ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord, demeurant à Paris;

5° M. *François-Jean Cassetti*, né à Finale (Italie) le 26 décembre 1798, médecin à Grézieu-Lavarenne, arrondissement de Lyon (Rhône);

6° M. *Jean Frederic Flamm*, né à Strasbourg (Bas Rhin), d'un père étranger, le 25 février 1812, charcutier, demeurant en ladite ville;

7° M. *Joseph-Prosper Chevallier-Joly*, né le 20 mai 1792 à Beaufort, province de Tarantaise, en Savoie, hôtelier, demeurant à Lyon (Rhône),

Sont admis à jouir des droits de citoyen français. (Du 3 Avril 1848.)

Naturalisation 03 avril 1848

Décès du Dr CASSETTI

Le Progrès: Lundi 17/03/1884

Grézieu-la-Varenne. — La démocratie vient de perdre l'un de ses plus fidèles combattants, qui lutta plus de soixante ans sans changer jamais ni cacher son drapeau.

Le docteur Cassetti, maire de Grézieu-la-Varenne, canton de Vaugneray, est décédé le 16 mars, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Parmi tous ses mérites, et ils sont nombreux, il en est un que nous nous plaisons à signaler, celui de ne pas être mort riche. Les classes déshéritées en connaissent parfaitement la cause, aussi lui garderont-elles un long souvenir de reconnaissance.

Son enterrement civil aura lieu le mardi 18 courant, à onze heures du matin.

Le convoi partira de son domicile, lieu du bourg, pour se rendre directement au cimetière de la commune.

Une voiture partira du quai de Bondy, café Trouillet, à neuf heures du matin.

Le Progrès: Mercredi 10/09/1884

Grézieux-Lavarenne. — Les républicains du canton de Vaugneray, désireux d'offrir un témoignage de reconnaissance à M. Cassetti décédé dans ses fonctions de maire à Grézieux-Lavarenne, ont résolu d'ériger un monument funèbre sur la tombe de ce dévoué et sincère républicain.

Des citoyens de Grézieux ont pris l'initiative d'ouvrir une souscription et font appel à tous ceux qui ont connu ce savant médecin, ce philosophe, ce bienfaiteur, qui est mort pauvre après plus de cinquante ans d'exercice dans sa commune et dont les convictions n'ont jamais varié.

Un comité est en voie de formation et donnera toute la publicité possible à l'œuvre entreprise.

Le Progrès: Jeudi 25/09/1884

Grézieu-la-Varenne. — Hommage au docteur Cassetti, à Grézieu-la-Varenne.

La formation du comité aura lieu dimanche, 28 septembre, à dix heures du matin, à la mairie de Grézieu.

Avis aux nombreux amis du regretté défunt.

Francesco CASSETTI est mort le 16/03/1884

Lyon Républicain
Obsèques 19/03/1884

Obsèques du docteur Cassetti

Hier, à 11 heures, ont eu lieu les obsèques civiles du docteur Cassetti. La démocratie du canton de Vaugneray et bon nombre de notabilités républicaines lyonnaises ont accompagné à sa dernière demeure cet excellent citoyen.

Toute la commune de Grézieux-la-Varenne avait tenu à honneur de rendre un solennel hommage à son maire, à cet homme de bien, à ce généreux philanthrope qui, médecin pendant 60 ans, s'était consacré, malgré ses très modestes ressources, avec un désintéressement sans égal, à soigner et secourir tous ceux qui avaient besoin de lui.

Ces obsèques imposantes, que les républicains de tout le canton ont su faire à leur vétéran, étaient la juste récompense d'une vie tout entière consacrée à l'idée de justice et de fraternité.

Né en Piémont, dès sa première jeunesse, Cassetti, patriote et républicain, était aux premiers rangs de ceux qui conspiraient et luttaient héroïquement contre la tyrannie autrichienne qui écrasait alors sa patrie.

Poursuivi, traqué par les ennemis de son pays, condamné à mort, il avait pu au milieu des plus grands dangers s'évader de sa prison et avait dû son salut à l'exil.

La France avait accueilli ce patriote et, depuis cette époque, c'est-à-dire plus de 60 ans, elle a été sa seconde patrie.

En 1870, à l'avènement de la République, ses concitoyens l'avaient acclamé comme maire et, depuis ce jour, sans interruption, ils lui ont conservé ce poste d'honneur. Sitôt les réactions des 24 et 16 mai vaincues, grâce à l'énergie et au dévouement de Cassetti que rien ne rebutait, Grézieux était la première des communes du canton à inaugurer l'enseignement communal laïque et, quelque temps après, construisait le premier groupe scolaire du canton.

C'est à ce vaillant citoyen qu'on a fait, hier, d'imposantes funérailles. En tête, le bataillon scolaire, puis la société civile des pompiers de la commune, dont Cassetti était le fondateur et le président, puis les élèves des écoles laïques, petits garçons et petites filles.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Accary, Buissonnet, Puy et Rivière, maires et collègues du défunt; venaient ensuite les membres des corps élus et les amis de Cassetti au nombre de plus d'un millier.

Au cimetière, après quelques phrases d'adieu adressées par une des jeunes élèves de l'école laïque, M^{lle} Rose Delorme, à leur cher et dévoué fondateur et bienfaiteur, M. Raymond, au nom de la municipalité de Grézieux, a rendu un public hommage au bon citoyen, au véritable philanthrope.

Puis M. Ferrouillat a, au nom de la démocratie du canton, remercié Cassetti des services sans nombre qu'il a rendus à tous, amis ou adversaires; et, après avoir rapidement retracé sa vie de dévouement et de sacrifice, il lui a adressé un dernier adieu.

Une quête fructueuse a été faite à la sortie du cimetière, au profit des écoles laïques de Grézieux.

Lyon républicain, 19. III. 1884, S.N.VII, n. 2090

Lyon républicain
↓
17. III. 1884
S.N.VII, n. 2088

E
che
éc.
le
du
on.
and
et
été
ont
lité
mé
der
les
et
ÉS
cés
de
ous
été
par
die
un
ion
vec
us-
qui
vec
or,
le
de
E
de
en
de
a-
le
s-
re
di

Mort du docteur Cassetti
La démocratie du canton de Vaugneray vient de perdre l'un de ses plus fidèles combattants qui, pour son triomphe, lutta plus de 60 ans, sans changer jamais ni cacher son drapeau. Le docteur Cassetti, maire de Grézieux-Lavarenne, est décédé le 16 mars, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Malgré son grand âge, le docteur Cassetti présidait encore, il y a moins d'un an, à Craponne, la conférence donnée par MM. Nolot et Robin.

Parmi tous ses mérites, et ils sont nombreux, il en est un que nous nous plaçons à rappeler, celui de ne pas être mort riche. Les classes déshéritées en connaissent parfaitement la cause; aussi lui garderont-elles un long souvenir de reconnaissance.

Son enterrement civil aura lieu demain mardi, 18 courant, à 11 heures du matin.

Le convoi partira de son domicile, lieu du Bourg de Grézieux-Lavarenne, pour se rendre directement au cimetière.

Par une curieuse et originale prévoyance, le D^r Cassetti avait lui-même préparé et fait imprimer les lettres de faire-part de son décès qu'il pensait être proche.

Les lettres sont toutes signées de sa main, et c'est lui-même qui invite à ses propres funérailles!

Voici, d'ailleurs, le fac-simile de la lettre:

M

Selon toutes les probabilités, mon décès aura lieu dans le courant de la présente année et dans ma _____ année.

Ainsi, de mon vivant, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien assister à mon enterrement, qui aura lieu le _____ a _____ heure _____ du _____

Le convoi partira de mon domicile lieu du _____ pour se rendre *directement au cimetière*.

Ici la signature autographe
D^r CASSETTI

Un Souvenir!

Comme nous le disons plus haut, les funérailles auront lieu demain mardi, à onze heures du matin, à Grézieux-la-Varenne.

Une voiture part à 9 h. 1/4 du matin du café Trouillet, quai de Bondy, 21.

Lyon Républicain
Décès 17/03/1884

Faits divers
Dr CASSETTI

Le Progrès: 17/09/1876

Dans notre numéro du 13 courant, nous racontions l'accident dont avait péri victime M. Claude Rossignol, propriétaire à Grézieu-la-Varenne.

Nous recevons à ce sujet une lettre de M. Rossignol fils qui vient compléter et rectifier en partie nos premiers renseignements.

En revenant de Lyon, nous écrit M. Rossignol fils, mon père s'arrêta à huit heures du soir un instant au hameau de Tupinier; le sieur Ville, son voisin, monta avec lui sur son char-à-bancs, et tous deux partirent.

A cinquante mètres environ de la maison, mon père fit observer à son ami qu'il avait laissé tomber son panier. M. Ville descendit alors de la voiture pour aller chercher cet objet et mon père continua sa route.

Comment tomba-t-il, se blessa-t-il mortellement, et put-il se trainer jusque sur le seuil de la maison? C'est ce que tout le monde ignore.

Aidé du sieur Ville qui était arrivé, je le portai sur son lit où il expira peu de temps après. M. le docteur Cassetti, appelé, n'eut qu'à constater la mort, déterminée, selon lui, par un épanchement intérieur à la suite de la fracture de plusieurs côtes du côté gauche.

Comment ce malheur est-il arrivé? Nul ne le sait, attendu que personne n'a été témoin de ce terrible accident et qu'aucune trace n'existait du passage d'une roue sur le corps de la victime.

En outre, M. Ville, atteste que mon père n'était nullement en état d'ivresse.

Vie municipale
Dr CASSETTI

Le maire de Grézieu-la-Varenne a adressé à M. le préfet la lettre suivante :

Grézieu-la-Varenne, 5 mars 1874.

Monsieur le préfet,

Par le *Recueil des Actes administratifs* seulement, j'ai appris que vous m'avez révoqué de mes fonctions de maire, et vous ne m'avez laissé aucune instruction à ce sujet.

Il est 9 heures et le tirage au sort des conscrits au chef-lieu du canton est annoncé pour le 10.

Ni M. le maire que vous avez nommé à ma place, ni M. son adjoint ne se sont présentés pour en prendre le tableau.

J'ai l'honneur de vous faire observer aussi, monsieur le préfet, avec tout le respect qui vous est dû, que ma révocation n'est basée sur aucun des motifs invoqués par M. le ministre, lors de la discussion de la loi des maires à l'Assemblée nationale : « Incapacité, immoralité, rébellion à la loi ou manque de déférence ».

Je défie qu'on élève contre moi la moindre de ces accusations.

J'ai administré la commune avec le concours du conseil municipal à la satisfaction générale.

Trente-six ans de résidence dans la commune sont là pour témoigner de ma moralité.

Vous savez très-bien, monsieur le préfet, que je n'ai jamais manqué de déférence à la loi et que j'ai toujours obéi à vos ordres.

Si donc il vous a plu de me révoquer, c'est parce que je suis républicain. Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait.

Agréez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

D^r CASSETTI.

Nous connaissons plusieurs habitants de la commune Grézieu-la-Varenne qui nous ont certifié que l'ordre le plus parfait n'a jamais cessé de régner chez eux pendant que M. Cassetti était maire. Point de procès-verbaux d'aucune nature. Observation stricte des lois de police ; aucune intervention de la gendarmerie.

Candidatures/résultats Elections CASSETTI

Le Progrès: 10/10/1871

CANTONS HORS LYON

Les résultats connus des élections dans les cantons hors Lyon sont encore incomplets. Nous ne pouvons donner des chiffres exacts pour tous les cantons; mais les résultats suivants sont dès à présent certains :

L'ARBRESLE.	
<i>Conseil général.</i>	
Inscrits, 5,194.	Votants, 3,027
Dalin, 1,639	
Millaud, 1,268	
<i>Conseil d'arrondissement.</i>	
De Leuillon de Thorigny, 2,391	
Berger, 396	
CONDRIEU.	
<i>Conseil général.</i>	
Inscrits, 2,617.	Votants, 1,628
Tournier, 454	
Plassou, 436	
Mourier, 304	
Joly, 239 (bal.)	
<i>Conseil d'arrondissement.</i>	
Bruyas, 776	
Parèt, 727 (bal.)	
SAINT-GENIS-LAVAL.	
<i>Conseil général.</i>	
Freyner, 2,556	
Thibaudier, 1,619	
<i>Conseil d'arrondissement.</i>	
Pierron, 2,793	
Targe, 1,643	
ST-VORS.	
<i>Conseil général.</i>	
Picard, 2,174 (élu)	
Glas, 921	
<i>Conseil d'arrondissement.</i>	
Escoffier, 1,960 (élu)	
Berne, 831	
SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET.	
<i>Conseil général.</i>	
Fenoyl, 2,061	
Mangini, 1,119	
<i>Conseil d'arrondissement.</i>	
Rossicaud, 2,307 (élu)	
LIMONEST.	
<i>Conseil général.</i>	
Jourdan, (élu)	
<i>Conseil d'arrondissement.</i>	
Perrin, (élu)	
MORNANT.	
<i>Conseil général.</i>	
Rivière, 1,294	
Vacher, 622	
<i>Conseil d'arrondissement.</i>	
Chaboud, 1,170	
Monin, 622	
NELVILLE.	
<i>Conseil général.</i>	
Inscrits, 5,520.	Votants, 3,354
Ordinaire, 1,922	
Juron, 1,221	
<i>Conseil d'arrondissement.</i>	
Vassel, 1,844	
Salomon, 1,450	
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE.	
<i>Conseil général.</i>	
Mangini, 1,531 (élu)	
<i>Conseil d'arrondissement.</i>	
Augier, 2,029	
VAUGNERAY.	
<i>Conseil général.</i>	
Feuga, 1,409	
Cassetti, 1,403	
<i>Conseil d'arrondissement.</i>	
Bouchard, 1,518	
Vercherin, 908	

Le Progrès: 13/10/1874

DÉPARTEMENT DU RHONE

ÉLECTIONS DU 11 OCTOBRE

BALLOTTAGES

Conseil général

L'Arbresle

Inscrits, 4,869
Votants, 3,702

MM. PONTEILLE, républ., élu, 1,929
DALIN, conservateur, 1,763

Anse

Inscrits, 3,026
Votants, 2,429

MM. THOMAS, républ., élu, 1,206
DE MORTEMART, mon, 1,125

Vaugneray

Inscrits, 5,120
Votants, 3,492

MM. FEUGA, républ. mod., élu, 1,798
CASSETTI, répub. radical, 1,528

Beaujeu

Inscrits, 5,822
Votants, 3,674

MM. MILLION, républicain, élu, 2,226
DURAND, conservateur, 1,533

Lamure

Inscrits, 3,589
Votants, 2,711

MM. BONNEVAY, ré. mod., élu, 1,520
CONDEMINE, rép. radic, 1,161

Le Progrès: 10/10/1874

CANDIDATS RÉPUBLICAINS

AUX

ÉLECTIONS DU 11 OCTOBRE

BALLOTTAGES

Conseil général

Anse

MM. THOMAS, conseiller sortant.

L'Arbresle

PONTEILLE, ancien maire de Châtillon.

Beaujeu

MILLION, propriétaire à Quincié.

Lamure

CONDEMINE, ancien maire.

Vaugneray

CASSETTI, ancien maire de Grézieux.

Conseil d'arrondissement

Anse

MM. CARRIER, conseiller sortant.

Vaugneray

FERROUILLAT, propriétaire à Vaugneray.

ÉLECTIONS DU 8 OCTOBRE 1871

LISTE UNIQUE DES RÉPUBLICAINS POUR LES CANTONS
HORS DE LYON.

CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de Villefranche.

MONGOIN, maire de Blacé.

Canton de Thizy.

Ed. MILLAUD, représentant du peuple.

Canton de Givors.

Antoine PICARD, maire de Givors.

Canton d'Anse.

Balthazar THOMAS, propriétaire à Saint-Jean-des-Vignes.

Canton de Mornant.

J.-B. RIVIÈRE, propriétaire-cultivateur à Mornant.

Canton de Beaujeu.

François GROBON père, propriétaire à Villié-Morgon.

Canton de Neuville-sur-Saône.

F. ORDINAIRE, représentant du peuple.

Canton de Saint-Genis-Laval.

FRENET, maire de Charly.

Canton de Tarare.

Félix PÉRONNET, maire de Tarare.

Canton de Villeurbanne.

FEUILLAT, ingénieur civil.

Canton de Belleville.

PARCEINT (André), de Corcelles.

Canton de Bois-d'Oingt.

LASSALLE, maire à Châtillon-d'Azergues.

Canton de l'Arbresle.

G.-Ed. MILLAUD, représentant du peuple.

Canton de Condrieu.

TOURNIER, négociant à Sainte-Colombe.

Canton de Monsols.

J. RICHARD-VACHERON, maire d'Azolette.

Canton de Lamure.

J.-Ch. BONNEVAY, avocat à Lyon.

Canton de Vaugneray.

CASSETTI, médecin et maire à Grézieux-la-Varenne.

Canton de Limonest.

TERVER, médecin à Ecully.

ÉLECTIONS DU 4 OCTOBRE

Renouvellement partiel du Conseil général
et du Conseil d'arrondissement.

CANDIDATS RÉPUBLICAINS

CHOISIS PAR LES COMITÉS CANTONAUX

CONSEIL GÉNÉRAL

LYON (2^e canton)

M. CASTANIER, ex-maire du 2^e arrondissement.

(4^e canton)

M. PIRODON, conseiller sortant.

(6^e canton)

M. DURAND, conseiller sortant.

(8^e canton)

M. le D^r CRESTIN, ancien maire du 3^e arrondissement.

Canton d'Anse

M. THOMAS, conseiller sortant.

Canton de l'Arbresle

M. H. PONTEILLE, ancien maire de Châtillon-d'Azergues, propriétaire à Eveux.

Canton de Beaujeu

M. MILLON, propriétaire, ex-maire de Quincié.

Canton du Bois-d'Oingt

M. LASSALLE, conseiller sortant.

Canton de Givors

M. PICARD, ancien maire de Givors, conseiller sortant.

Canton de Lamure

M. L. ANDRJEUX, avocat, ancien procureur de la République.

Canton de Saint-Laurent-de-Chamousset

M. X...

Canton de Thizy

M. MILLAUD, avocat, député, conseiller sortant.

Canton de Vaugneray

M. le D^r CASSETTI, ancien maire de Grézieux.

Canton de Villeurbanne

M. Just FEUILLAT, conseiller sortant.

Le Progrès: 28/09/1874

ÉLECTIONS DU 4 OCTOBRE

DÉPARTEMENT DU RHONE

Nous ne pouvons indiquer aujourd'hui que les noms des candidats désignés par quelques comités ruraux; les autres comités, tant de la ville que du dehors n'ayant pas encore arrêté leurs choix.

CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de Thisy.

M. MILLAUD, avocat, député, conseiller sortant.

Canton de Beaujeu.

M. MILLON, propriétaire, ex-maire de Quincié.

Canton de L'Arbresle.

M. H. PONTEILLE, propriétaire, ex-maire de Châtillon-d'Azergues.

Canton de Villeurbanne.

M. Just FEUILLAT, conseiller sortant.

Canton de Givors

M. PICARD, ancien maire de Givors, conseiller sortant.

Canton de Vaugneray

M. le Dr CASSETTI, ancien maire de Grézieux.

Canton de Lamure

M. L. ANDRIEUX, avocat, ancien procureur de la République.

Le Progrès: 15/10/1874

On nous communique un renseignement qui a son importance, relativement à l'élection du conseiller général du canton de Vaugneray.

Après le dépouillement du scrutin de 10 communes, le candidat radical, M. Cassetti, avait plus de 100 voix de majorité.

Mais arrivé en dernier lieu le résultat du scrutin de Brindas, qui donna à M. Feuga, maire de cette commune, le nombre de voix qui assurait son élection.

Les habitants n'ont pas voulu voir dans le choix d'un conseiller général une affaire politique, et les nombreux républicains qui compte cette patriotique commune ont voté pour M. Feuga, leur maire, conseiller sortant.

Il y a donc deux excellentes raisons pour ne point regretter l'élection du canton de Vaugneray : 1° celle que nous venons d'indiquer ; 2° M. Feuga, bien que n'appartenant point à la fraction la plus avancée de l'opinion républicaine, compte parmi les hommes dévoués à la République.

Exercice de la médecine
Dr CASSETTI

cante dans la section de chimie par le décès de M. le comte Chaptal, a été approuvée.

Par ordonnance du Roi rendue le 20 de ce mois, sur le rapport de M. Guizot, ministre de l'instruction publique, M. François Cassetti, de Finario, docteur en médecine de l'université de Modène, a été autorisé à exercer la médecine en France.

[Autorisation d'exercer la médecine 20 janvier 1833](#)

Prises de position CASSETTI

Le Progrès: 06/08/1878

Le Progrès: 08/05/1879

Nos lecteurs peuvent signer notre pétition en faveur des lois Ferry sur l'enseignement, aux adresses suivantes :

1^{er} arrondissement. — Descol, cordonnier, rue Saint-Marcel, 20.
 Garnier, horloger, rue du Jardin-des-Pantes, 1.
 2^e arrondissement. — Favier, relieur, rue St-Joseph, 19.
 3^e arrondissement. — Filleron, conseiller d'arrondissement de Lyon, rue Villeroy, 29.
 Termoz (Eugène), menuisier, rue Boileau, 21;
 5 feuilles de pétitions.
 Besson, café de l'Indépendance, rue Monsieur, 112, et rue Servient, 30
 4^e arrondissement. — Granotier, rue Pailleton, 18, au 1^{er}.
 5^e arrondissement. — Duplâtre, rue Saint-Georges, 53.
 Ferry, tisseur, montée des Epies, 8, au 2^e.
 6^e arrondissement. — Robin, marchand de journaux, rue de Vanban, 61.
 Charpenne et Villeurbanne. — Gerard, propriétaire, rue du Midi, 2, aux Charpenne.
 Montchat — Lardet, cours Richard-Vitton, 95.
 Grézieux-la-Varenne. — D^r Cassetti.

Pétition en faveur des lois FERRY

INSTITUT EXPÉRIMENTAL AGRICOLE D'ÉCULLY

Séance d'inauguration

A côté de nos Facultés des lettres, des sciences, de médecine et de droit, une place restait vide. Cette place est maintenant occupée. Lyon aura, à l'avenir, une Faculté d'agriculture.

Depuis des siècles, le paysan cultive ses terres en n'ayant pour guides que la routine et le tâtonnement. Il importe aujourd'hui de mettre à la disposition de l'agriculture toutes les ressources de la science. Les pays voisins l'ont compris comme nous et la France ne peut rester en arrière dans la voie du progrès.

La fondation de l'Institut expérimental d'Écully fait donc le plus grand honneur à notre département.

Nos jeunes gens des campagnes auront, à l'avenir, des professeurs de physique, de chimie, de législation agricole, d'hygiène et de tout ce qui se rattache à l'agriculture proprement dite.

L'inauguration de l'Institut expérimental agricole a eu lieu hier.

Ce superbe établissement est situé près du pont d'Écully, et comprend 17 hectares de terrain.

Là, ont été construits trois corps principaux de bâtiments destinés, le premier, à la direction, au musée et à l'administration; le second, à l'école, aux salles des cours et aux dortoirs; le troisième, à la ferme et au logement du chef de la culture. Y attenent sont un jardin maraîcher, un jardin botanique, des serres et des vignes basses et en hautains.

A sa arrivée, c'est-à-dire vers dix heures et demie, M. le préfet a été reçu par la commission de surveillance de l'Institut agricole, commission composée de MM. Terver, conseiller général, président, Carriex, Million, conseillers généraux, Berthoud, Barqui, conseillers municipaux, et Arlin, maire d'Écully.

À partir de onze heures, les jardins de l'immense propriété Faye étaient remplis d'une foule d'invités, parmi lesquels nous avons remarqué: MM. Chauveau, directeur

de l'école vétérinaire; le docteur Lortie, directeur du musée; Lorr, professeur de chimie à la Faculté; Delecre et Jourdan, ingénieurs des ponts et chaussées; des membres de nos corps élus: MM. Vallier, Faloumet, Million, Blanchard, maire de Vaugneray, docteur Cassetti, maire de Grézieux, etc.

Après avoir visité le local destiné à l'administration, et la bibliothèque déjà garnie de centaines de volumes adressés, à titre de don, par le ministre de l'agriculture, on s'est rendu, musique en tête, par des chemins charmants, en traversant tout le clos, dans une grande cour arbrée du soleil et décorée pour la circonstance.

Après un morceau de chant, très-bien rendu par l'Union Lyrique, et qui a été vivement applaudi, M. le préfet a prononcé la patristique allocution que nous reproduisons in extenso:

Messieurs,

L'établissement que nous inaugurons aujourd'hui n'est point seulement, comme l'indique son nom, une école pratique d'agriculture. Le programme de son enseignement sera plus varié et plus étendu. L'assemblée départementale l'a autorisé, d'une main ferme et sûre, dans sa délibération du 6 septembre 1876.

C'est au conseil général que revient en effet, tout l'honneur de cette fondation. L'Institut agricole d'Écully est essentiellement son œuvre; par ce titre, il est, en quelque sorte, acquis à la reconnaissance publique, cette création marquera, dans ses annales, un des progrès les plus féconds.

La ville de Lyon ne s'est pas laissée éblouir par sa vieille renommée industrielle et commerciale, elle a élargi le cadre de son activité; la seconde ville de France n'a reculé devant aucun sacrifice pour insinuer à son rang, dans toutes les branches de la civilisation, et pour devenir, après Paris, notre plus grand centre scientifique, littéraire et artistique. Il faut rendre hommage aux citoyens infatigables qui ont voulu faire une place digne, à l'agriculture, à côté de ce vaste et lumineux foyer; qui se sont souvenus qu'elle est et quelle doit rester la première manille de l'Etat, dans une société bien ordonnée.

L'admirable fécondité de notre sol n'a pas cessé d'être l'élément le plus important de notre richesse nationale; si la France, au lendemain de ses revers, a dû se relever par sa merveilleuse rapidité à réparer ses désastres, c'est surtout au progrès de son agriculture, aux labours laborieuses, à l'espérance d'ordre et d'économie de ses populations rurales, qu'elle doit d'avoir pu panser et guérir ses plaies, en si peu de temps. Il ne peut pas de rendre à nos agriculteurs un stérile hommage, il faut encore les tenir constamment en état de profiter des conquêtes de la science et de suivre la marche progressive de notre économie publique.

On ne pouvait mieux atteindre ce but qu'en fondant, à la porte même de Lyon, un Institut expérimental où les études théorétiques et les connaissances pratiques seraient heureusement complétées par l'enseignement pratique dont un grand chef-lieu tenait tous les éléments. Telle a été la pensée de l'assemblée départementale. Sa prompte application attestée, une fois de plus, l'heureux accord existant entre le conseil général et l'administration, la bonté entière ainsi que les délicates et difficiles; dans cette circonstance, elle a supprimé les lenteurs qui, trop souvent, retardent l'exécution des meilleurs projets. Nous devons, en grande partie, ce premier succès au bienveillant empressement que l'autorité supérieure a mis à nous promettre son puissant appui. Il devint facile, grâce au précieux et actif concours des organisateurs de cette fête départementale; nous voulons parler des membres du conseil d'administration provisoire du nouvel établissement et de l'honorable M. Terver, son président. Leur appel sera certainement entendu de tous ceux que la prospérité de l'Institut agricole d'Écully intéresse à un si haut degré.

Nos campagnes du Rhône y trouveront en gage de l'attente de la vive sollicitude du pouvoir dont elles ont, elles aussi, préparé l'avènement.

Comment, avec leur proverbial bon sens, n'auraient-elles pas compris que nul autre gouvernement ne pouvait leur offrir les mêmes garanties d'ordre, de progrès et de paix? Elles l'ont vu à l'œuvre et n'ont pas détourné leur regard de ce grand travail de résurrection. Le moment venu de se prononcer, elles se sont souvenues des services rendus à la patrie et elles ont eu confiance. Chaque fois qu'on leur fait appel elles répondent de tous les points de territoire qu'elles estiment et qu'elles aiment la République. (Applaudissements prolongés.)

Ces belles paroles ont été couvertes d'applaudissements.

Après un morceau de musique exécuté par l'excellente fanfare des pompiers de Lyon, on s'est dirigé dans la salle des conférences, où, pendant près d'une heure, M. Raulin, professeur de chimie agricole, a tenu tous les auditeurs sous le charme de sa parole.

Nous regrettons de ne pouvoir donner un compte rendu de la conférence du savant professeur. M. Raulin s'est attaché à démontrer les immenses et nombreux services que la science peut rendre à l'agriculture. Ses démonstrations ont été accompagnées de diverses expériences sur la cristallisation, sur les ferments, sur la conservation des vins, etc.

La cérémonie s'est terminée par la *Marseillaise*, jouée avec beaucoup de brio par la fanfare d'Écully.

On s'est séparé à une heure, enchanté de cette belle journée, du meilleur augure pour l'avenir de notre pays et de la République.

JULIUS SNAVE.